



Lith. A. L. Lavoisier, Paris.

CARMELITE † CARMELITANA

Pl. 70.

## CARMÉLITES

(N° 70)

On distingue ces religieuses en deux classes principales : les Carmélites de la primitive institution qui remonte au treizième siècle, et les Carmélites réformées par sainte Thérèse d'Avila, vers la fin du seizième siècle. Celles-ci sont appelées *Térésianes*, à Rome et en Italie.

La réforme de sainte Thérèse eut son origine dans la ville d'Avila, en Espagne. Après avoir eu à éprouver de nombreuses difficultés, cette réforme fut approuvée, le 5 décembre 1562, par le pape Pie II. Depuis ce temps, ces établissements se sont beaucoup multipliés dans les contrées catholiques. En certains lieux, les religieuses sont soumises à leurs supérieures d'Ordre; en d'autres, elles relèvent directement de l'évêque diocésain.

A Rome, la principale maison est celle de Notre-Dame du Mont-Carmel. En France, les Carmélites réformées ont encore quelques maisons, notamment à Paris. Ces religieuses se dévouent à la vie contemplative et sont cloîtrées. Leur régime est austère. Quant aux Carmélites de la primitive fondation, il en existe encore un certain nombre. Il est bon d'avertir que l'usage moderne veut que l'on donne le titre de *Carmes* aux religieux du Carmel, tandis qu'on donne le nom de *Carmélites* aux femmes du même Ordre. Il y a un siècle que le titre de *Carmélites* était donné aux religieux des deux sexes.

